



SNPS INFO N° 19

COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION (CSC 86)

et

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP252)

DU 10 juin 2009.

Le comité de négociation est présidé par Mr Marc HELLINCKX représentant le Ministre de l'Intérieur.

Le comité de concertation est présidé par Mr J-M VAN BRANTEGHEM DG DGS

Ordre du jour du comité de négociation:

1. Préavis de grève SLFP : ZP 5456 COURTRAI/KUURNE/LENDELEDE (VLAS) :

La SLFP expose le problème du non respect de l'autorité sur la législation concernant les Comités de Concertation de Base (CCB) et sur les équipements de fonction (gilets pare-balles).

Suite à l'engagement de l'autorité, la SLFP suspend son préavis de grève jusqu'au prochain CCB du 23 juin 2009.

2. Préavis de grève SLFP : ZP 5339 BRUXELLES/IXELLES :

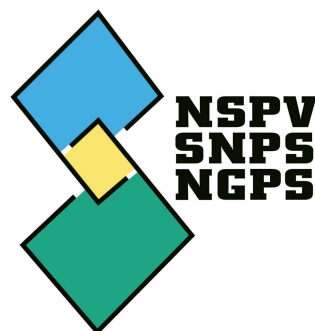
Le préavis de grève portait sur trois points énoncés ci-dessous :

- ◆ Le facteur de Bradford* apparaît dans les évaluations de certains membres du personnel.
* Le facteur de Bradford évalue l'impact de l'absentéisme (ou les désagréments que l'absentéisme pour cause de maladie occasionne à l'employeur) ;
- ◆ Un officier supérieur de l'intervention n'applique pas uniformément la règle émise en CCB, qui est : l'obligation de récupération des heures supplémentaires générées par un congé de maladie ;
- ◆ La mise en place d'un conseiller en prévention.

Après un long exposé des motifs de la SLFP, le chef de zone ff représentant l'autorité locale décide :

- ◆ de faire enlever le facteur de Bradford des évaluations ;
- ◆ d'obliger ses officiers supérieurs à respecter les décisions prises en CCB (Comité de Concertation de Base) ;
- ◆ de mettre en place prochainement une cellule de prévention.

Le préavis de grève a été suspendu.





SNPS INFO ô N° 19

3. Inspection Générale (AIG) : maintien du droit au traitement ó statut syndical

Conflit d'interprétation entre la nouvelle loi sur l'AIG et la loi sur le statut syndical.
Avis est demandé au SPF Intérieur (P et O)

4. DAR (Direction de la réserve générale): planification des services (demande de la SLFP):

La SLFP demande une meilleure planification des services afin de permettre au personnel d'avoir une vie sociale.

Lors du tour de table, le SNPS réclame le respect du statut.

L'autorité s'engage à ne pas réduire les capacités, à examiner la structure et à envisager une période de référence plus longue.

5. Divers :

Demandes de la délégation du SNPS :

- a. Concernant les examens de statutarisation de fin mai 2009
 - ♦ Que compte faire l'autorité pour les membres du personnel qui n'ont pas pu présenter l'examen de statutarisation à cause des grèves des trains ?
 - ♦ Le SNPS souligne aussi le problème des germanophones de niveau C et D qui n'ont pas réussi l'examen de bilinguisme et qui ont du présenter l'examen de statutarisation en français.
- b. Concernant les problèmes au niveau des formations certifiées :
Quid du groupe de travail Pas d'offre de formation pour les inscriptions aux formations certifiées de 2009.
De plus, nous réclamons la réussite d'office pour les membres du personnel inscrit à une formation certifiée avant le 1^{er} septembre 2009 et qui n'auront toujours pas eu l'occasion de suivre une formation certifiée au 1^{er} septembre 2009.
- c. Le SNPS réclame pour le cadre administratif et logistique :
 - ♦ un agenda pour les examens de promotion ;
 - ♦ une validité illimitée pour le brevet de promotion.





SNPS INFO ô N° 19

- d. En ce qui concerne les formations barémiques, les nombres heures de formation (dites barémique ou continuée) inscrites sur un brevet ou un diplôme pour une même formation varient en fonction de l'endroit où le membre du personnel opérationnel suit la formation.
Nous vous rappelons qu'une formation est prise en compte pour le passage barémique seulement si la formation suivie est de 8 heures.

Le SNPS demande un changement de formulation sur le brevet c'est-à-dire d'inscrire « une journée » au lieu du « nombre d'heures ».

Position de l'autorité nous sera communiquée ultérieurement

Ordre du jour du comité de concertation:

Le président ouvre la séance.

1. Adaptation de l'OT (tableau organique) (suite du CSC 85 du 13-05-2009)

Les organisations syndicales avaient demandé de plus amples informations sur le futur TO 2 ter. A la suite des explications et précisions complémentaires données par l'autorité ; les organisations syndicales prennent acte de ces adaptations.

Pour rappel le TO 2 ter est l'adaptation du TO 2 bis afin de correspondre à la réalité de fonctionnement actuel des différents services tout en gardant une neutralité budgétaire

2. Réaffectation : état des lieux

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des prochaines mobilités et réaffectation.

Mobilité 20091-bis : 19 juin - 21 juillet 2009

Mobilité 2009 2 : 14 août 2009

Réaffectations : fin juin 2009.

3. Dérogation au temps de travail : communication

L'autorité a proposé une adaptation de la liste des événements récurrents c'est-à-dire elle désirait y rajouter un certain nombre d'événements.

Les syndicats ont émis leur désaccord





SNPS INFO ô N° 19

4. Approbation de deux conseillers en prévention et d'une personne de confiance

Afin de se conformer aux prescriptions légales sur le bien-être au travail, le DSW (Directeur du service interne de prévention et de la protection du travail) est venu soumettre au comité supérieur de concertation la candidature des 2 conseillers en prévention pour les aspects psycho-sociaux du travail et d'une personne de confiance/assistante sociale.

Les organisations syndicales marquent leur accord.

5. Service médical : état des lieux

L'autorité a commencé par faire un historique des décisions prises dans ce dossier, ensuite nous a annoncé une réunion avec ce service prochainement.

6. Contrôle interne : état des lieux

L'autorité nous soumettra pour septembre 2009 une adaptation pour la police fédérale de la circulaire POL 48 concernant l'instauration d'un service ' Contrôle interne ' auprès des corps de police communale.

Maryse WARZEE
Déléguée permanente

LE SIPS VOUS INFORME

